

D 25-80 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « MICRO FOLIES » PROPOSÉ PAR NCPA. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Antoine ARIF : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Catherine POULAIN informe les membres du conseil municipal du projet d'accueillir le dispositif « micro-folie » à la salle des fêtes de HOULGATE du vendredi 26 juin 2026 (date de l'installation) au vendredi 10 juillet 2026 (date du démontage).

Pour ce faire, la commune de HOULGATE doit signer avec la communauté de communes NCPA une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit.

Catherine POULAIN présente les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la signature de la convention présentée pour la mise à disposition gracieuses de la salle des fêtes au profit de NCPA pour la période du 26 juin 2026 au 10 juillet 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.




Olivier COLIN,
Maire.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20251110-D25-80-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025